

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 juillet 2015 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :
Julie Bouchard
Céline Forget
Jacqueline Gremaud
Hadi Hakim
Marie-Josée Nobert

Invité :
André D. Desjardins

Absentes :

Edison Ramirez
Stéphane Robitaille

La réunion débute à 9h30.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Suivi des dossiers

- a) Demande relative à la vitesse sur l'avenue du Manoir dans la courbe en direction de l'avenue Antonine-Maillet
- Les membres du Comité constatent que les relevés de la circulation effectués ne permettent pas de conclure à un constat de vitesse excessive.
 - Les membres du Comité recommandent que les demandes d'implantation d'un dos d'un âne allongé et d'un arrêt obligatoire soient rejetées puisque que les Normes de la signalisation routière établie par le Ministère des Transports ne permettent l'implantation de telles mesures dans une courbe.

3. Nouveau dossier

- a) Projet de définir et d'indiquer sur les enseignes la période de l'année durant laquelle les zones de débarcadères réservées aux autobus scolaires seront en vigueur
- Les membres du Comité recommandent qu'une lettre énonçant le projet avec la période déterminée du 15 août au 24 juin soient envoyée aux écoles privées et aux Commissions scolaires afin d'avoir leur aval.
- b) Projet de définir et d'indiquer sur les enseignes la période de l'année durant laquelle la zone de stationnement prohibé sur le côté ouest l'avenue Wiseman à l'intersection de l'avenue Saint-Cyril sera en vigueur
- Les membres du Comité recommandent de garder le stationnement prohibé à cet endroit durant toute l'année considérant que le *Code de la Sécurité Routière* prévoit déjà l'interdiction de se stationner à moins de 5 mètres d'une traverse piétonnière.
- c) Projet de définir et d'indiquer sur les enseignes la période de l'année durant laquelle les zones de débarcadères réservées pour les parents sur l'avenue Van Horne entre les avenues Stuart McEachran seront en vigueur
- Les membres du Comité recommandent qu'une lettre énonçant le projet avec la période déterminée du 15 août au 24 juin soient envoyée au *Collège Stanislas* afin d'avoir leur aval.

- d) Demande relative à la révision du nombre de cases sur rue réservées aux détenteurs de vignettes du secteur n°1
- Les membres du Comité recommandent que le point soit revu avec des informations supplémentaires.
- e) Demande relative aux vignettes universelles pour CLSC et personnes donnant des soins à domicile
- Les membres recommandent de rejeter la demande puisqu'il ne s'agit pas d'une demande officielle provenant des organismes et qu'aucune information n'a été portée à leur attention quant à un réel problème de stationnement, considérant les nombreuses zones de stationnement ouverte à tous ou d'une durée de deux heures présentes sur le territoire.
- f) Demande relative à l'agrandissement de la zone de stationnement prohibé située sur le côté nord de l'avenue Van Horne à l'est de l'avenue Antonine-Maillet
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'agrandir la zone existante de stationnement interdit située sur le côté nord de l'avenue Van Horne à l'est de l'avenue Antonine-Maillet ce qui améliorera la visibilité à cette intersection ;
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

4. Discussion

- a) Sécurité aux intersections en T
- Les membres du Comité recommandent que, dans le cadre d'un projet pilote, des tiges soient implantées en demi-cercle le long du côté ouest de l'avenue Stuart à l'intersection de l'avenue Saint-Viateur.

La réunion prend fin à 11h50

La prochaine réunion est prévue le 18 août 2015 à 9h30.